

Les guides méthodologiques existants



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE LA CDESI*
 « COMMENT CRÉER UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE NON MOTORISÉE PÉRENNE ET DE QUALITÉ ? » :
cdesi.tarn.fr

Préambule

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa **politique départementale de randonnée**, le département du Tarn a structuré une offre de qualité à partir de ses « sentiers d'intérêt départemental ». Afin de conforter cette offre, il a décidé **d'étendre ce projet qualité à l'ensemble des itinéraires tarnais**. À cette fin, le Département, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le Comité Départemental du Tourisme, coordonnent leur action pour apporter **un appui méthodologique** aux collectivités locales.

L'extension de ce mode d'action aux objectifs de **développement maîtrisé des sports de nature** recherchés par la CDESI apparaît, aujourd'hui, particulièrement adaptée à la **pérennisation de lieux de pratique de qualité**. Dans un souci de diffuser les principes d'un **usage maîtrisé et partagé de l'espace**, les 45 membres de la CDESI issus du mouvement sportif (comités départementaux), des collectivités et services de l'État et des acteurs et gestionnaires de l'espace (naturalistes, forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...) ont opté pour cette démarche. Ils ont souhaité l'étendre à l'ensemble des pratiques de randonnée non motorisée et se donner les outils techniques permettant de l'accompagner auprès des collectivités locales.

Ainsi, un groupe de travail de la CDESI a rédigé un **Guide méthodologique pour la création d'itinéraires de randonnée non motorisée pérennes et de qualité**. Ce dernier traite toutes les questions relatives à la création d'un itinéraire, offre un éventail de préconisations assorties d'une collection de **fiches techniques** qui conseillent très concrètement chaque porteur de projet (tant sur le plan de la **démarche**, que dans le domaine **juridique**, de **l'aménagement** ou de la **valorisation** de l'itinéraire).

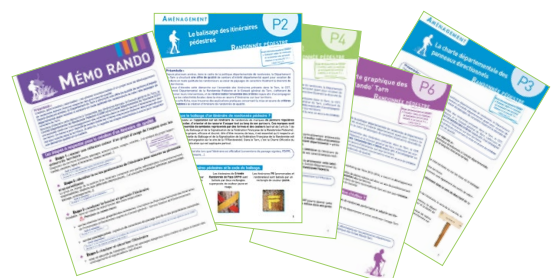
Un itinéraire de randonnée est généralement créé à destination d'un type de pratique en particulier (randonnée pédestre, VTT ou équestre, généralement). Ses caractéristiques doivent alors répondre aux règles édictées par les fédérations françaises correspondantes, qui ont reçu pour cela délégation du Ministère chargé des Sports.

Chaque fédération sportive a donc rédigé des guides techniques pour accompagner les porteurs de projet. La collection de fiches techniques proposée dans le Tarn par la CDESI et ses partenaires n'ayant pas vocation à remplacer ces documents, ils sont tous référencés ici et leur lecture est encouragée, en fonction du type de projet envisagé.

Pour la randonnée pédestre

Le Comité départemental de Randonnée pédestre a largement participé à la rédaction du Guide méthodologique « Comment créer un itinéraire de randonnée non motorisée pérenne et de qualité ? », complété par un ensemble de fiches techniques spécialement dédiées à l'aménagement et la valorisation des itinéraires de randonnée pédestre, et reprenant les dispositions fédérales :

- Mémo Rando : ce document récapitule les étapes essentielles et les spécificités d'un itinéraire de randonnée pédestre
- P1 : Les différents types d'itinéraires pédestres
- P2 : Le balisage des itinéraires pédestres
- P4 : La labellisation d'un itinéraire PR
- P5 : La charte départementale des panneaux de départ
- P6 : La charte graphique des fiches RANDO TARN



Pour la randonnée à VTT

Avec plus de 5 millions de pratiquants en France, le VTT de loisir s'impose comme une pratique sportive de nature accessible à tous. Sous l'appellation générique VTT on retrouve différentes pratiques qui ont chacune leurs caractéristiques propres et leurs sites de pratique adaptés. <https://www.ffc.fr/equipements-vtt/>

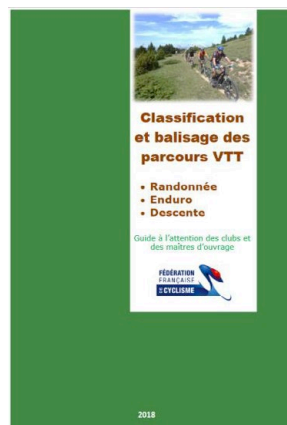
Classification et balisage des parcours VTT (Randonnée, Enduro, Descente)

La classification de la difficulté et le balisage d'un parcours VTT sont deux éléments d'information importants pour la sécurité du pratiquant, qu'il soit plutôt sur un parcours de randonnée, à profil descendant (enduro) ou spécifique à l'activité VTT Descente.

La FFCyclisme a édité en 2018 un document synthétique, précisant à toutes fins utiles le balisage à utiliser en fonction du type de parcours VTT et la grille de classification correspondante.

Enfin, la FFC accompagne plus spécifiquement les porteurs de projets souhaitant obtenir le label des Sites VTT-FFC ®.

https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2018/03/Cahier-Technique-VTT_Balisage_Classification_2018.pdf



Aménagement d'un stade de vtt cross-country (XCO)

La pratique du VTT a considérablement évolué depuis son apparition en France au début des années 80.

Le format de compétition du Cross-country Olympique (XCO) est désormais organisé autour de parcours courts, rythmés avec de nombreuses difficultés techniques. Les sentiers naturels, historiquement utilisés au début de la mise en place des compétitions officielles, ne répondent plus complètement aux attentes du haut-niveau. Par ailleurs, la pratique loisir du VTT évolue également vers une approche beaucoup plus ludique, ce qui suppose aussi de réfléchir à la conception des parcours VTT.

A travers le concept de « Stade de VTT », la Fédération Française de Cyclisme entend accompagner l'évolution de la pratique VTT, à la fois dans une logique de soutien au haut-niveau dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 tout en permettant également aux pratiquants réguliers de trouver de nouveaux sites plus en phase avec leurs attentes.

Ce document, édité en 2018, est à destination des maîtres d'ouvrage (collectivités et établissements publics) qui souhaiteraient s'engager dans la mise en place d'un stade de VTT et vise à présenter les premiers éléments techniques préalables à tout lancement d'une étude de faisabilité.

https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2018/06/StadeVTT_VF-JUIN-2018.pdf



Pour la randonnée à cheval

- **Créer et aménager des itinéraires et hébergements équestres – Méthodologie et conseils – Comité National de Tourisme Equestre**

Le CNTE et la FFE ont élaboré ce **guide méthodologique à l'attention de tous les élus et techniciens des collectivités territoriales, associations et autres établissements en charge de l'aménagement des itinéraires de randonnée équestre** dans l'optique d'un développement durable et maîtrisé de la randonnée équestre.

Ce guide a pour objectif d'encourager et d'aider les porteurs de projet en leur proposant des méthodes et des conseils pour :

- créer des itinéraires de randonnée équestre,
- aménager ces itinéraires,
- aménager des structures d'hébergement adaptées à l'accueil des chevaux.

Dans le contexte actuel où les sports de nature connaissent un réel engouement, structurer et développer les infrastructures destinées aux meneurs et cavaliers randonneurs devient un réel enjeu. Activité de loisirs à part entière, la randonnée à cheval et/ou en attelage doit, pour satisfaire ses pratiquants et attirer un public plus large, proposer un réseau de circuits et des structures d'accueil adaptées et de qualité.

Le tourisme équestre, moyen ludique et original de découvrir de nouveaux espaces, participe à la valorisation et au dynamisme des territoires.

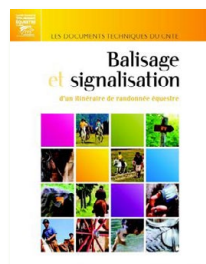


- **Balisage et signalisation d'un itinéraire de randonnée équestre – Comité National de Tourisme Equestre**

Le CNTE et la FFE ont élaboré ce guide méthodologique à l'attention de tous les élus et techniciens des collectivités territoriales, associations et autres établissements en charge de l'aménagement des itinéraires de randonnée équestre dans l'optique d'un développement durable et maîtrisé de la randonnée.

Ce guide a pour objectif d'encourager et d'aider les porteurs de projet en leur proposant des méthodes et des conseils pour **effectuer un balisage et une signalisation efficaces des itinéraires de randonnée équestre et en attelage.**

Afin d'éviter la multiplication des balisages de toutes formes et de toutes couleurs, qui deviennent vite incompréhensibles pour l'utilisateur, il est indispensable d'inscrire cette démarche dans un projet de balisage uniformisé au niveau local.



<https://www.ffe.com/tourisme/Gites-et-Chemins/Ressources-documentaires/Guides-methodologiques>

Document général

- **La Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation – FF Randonnée**

Cette charte a été réalisée avec la collaboration des Ministères en charge de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, de l'Ecologie et du Développement Durable, du Tourisme, de l'Agriculture.

C'est un référentiel qui **définit les règles applicables pour le balisage des itinéraires de randonnée pédestre**. Des préconisations et conseils techniques sont également proposés en matière de signalisation dans le respect des caractéristiques environnementales, paysagères et humaines que présentent les espaces dévolus à la randonnée.

Ce guide reprend également les chartes dédiées à la randonnée équestre et à la randonnée VTT.

Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la Fédération Française de Randonnée (http://www.ffrandonnee.fr/_131/ouvrages-techniques.aspx)



*CDESI : Commission
Départementale des Espaces
Sites et Itinéraires

www.tarn.fr

cdesi.tarn.fr



Votre interlocuteur :
Département du Tarn
Mission CDESI
Tél. : 05 67 89 63 03
Courriel : cdesi@tarn.fr

Édition dec. 2018